LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

Les Centres de Soins aux Oiseaux Blessés s'organisent.

Par Jean-Marie THIERY



Le colloque de l'Union Nationale des Centres de Sauvetage de la Faune Sauvage s'est déroulé le samedi 13 et le dimanche 14 Octobre à Ittlenheim, non loin de Strasbourg.
Il regroupait une trentaine de responsables de Centres de soins venus de tous les coins de France et même de Belgique. Patrick THIERY et moi-même y avons participé en tant que responsables de "SOS Oiseaux" et nous avons tout lieu d'être satisfaits. Ce colloque nous a apporté au travers d'une quinzaine de communications, des informations d'ordre technique, ethique et légal très importantes.

La technique est un vaste sujet et le temps nous manquerait ici pour détailler tous les procédés décrits au cours de ces deux jours. L'information qui me semble la plus importante concerne la réduction des fractures ouvertes notamment de l'humérus. Ce type de fracture se rencontre souvent chez les oiseaux que nous avons à soigner et il est très difficile d'immobiliser par les moyens classiques le membre ainsi atteint (voir encadré).

En ce qui concerne l'éthique des centres de soins, chaque responsable s'est engagé à respecter une charte stipulant que notre premier objectif est la remise en liberté des oiseaux soignés. Il est tout aussi évident qu'un centre de soins ne peut être ouvert au public, les stress qui en résulteraient risquant de compromettre la guérison des oiseaux. Mais alors que faire des oiseaux handicapés à vie ? Doit-on les euthanasier ?
Le principe a été admis que sous certaines conditions très strictes les oiseaux estropiés pouvaient être utilisés, soit à des fins de reproduction suivant des programmes bien établis (pour les Rapaces notamment) soit à des fins pédagogiques dans des parcs zoologiques sélectionnés.
Nous avons déjà confié certains oiseaux au parc zoologique d'Amiens; ils y vivent en liberté, à l'abri des coups de fusil (voir encadré).

Au plan légal, les choses ne sont pas hélas aussi simples. Les Centres de soins n'ont pas encore d'existence légale (leur activité est quand même reconnue par le ministère de l'Environnement) de sorte que le transport des espèces protégées leur est interdit. Situation paradoxale : le Garde de l'ONC qui nous confie un Rapace est en droit de nous dresser procès-verbal pour transport illégal d'oiseau protégé !

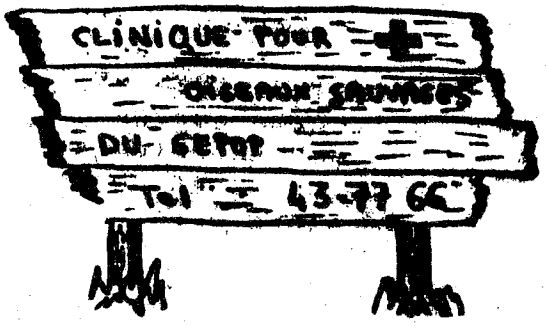
LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

UNE METHODE REVOLUTIONNAIRE POUR REPARER LES FRACTURES CHEZ LES OISEAUX

Cette méthode a été mise au point par un médecin-anesthésiste du CHR de Strasbourg, Mme Farny. Pratiquant la fauconnerie elle a été amenée à plusieurs reprises à soigner des Rapaces qui s'étaient blessés à la chasse.

Le principe de cette nouvelle méthode est de remplir la cavité de l'os (creux chez les oiseaux) d'une résine après avoir préalablement introduit dans l'os des tiges métalliques, c'est le principe du ciment armé. La prise de cette résine spéciale se fait en dix minutes, assurant à l'os une solidité absolue. Dans les cas d'une fracture de l'aile l'oiseau revole 48 heures après, pour une fracture de la patte il remarche presque immédiatement.
Ce procédé évite ainsi les longues immobilisations sources d'ankiloses plus ou moins récupérables.

A la volerie aux Aigles de Kintzheim un Vautour a été ainsi opéré il y a huit ans et se porte très bien.



Les Centres de soins espèrent bientôt bénéficier d'une autorisation permanente de transport d'espèces protégées. Des contacts en ce sens ont été pris avec le Ministère de l'Environnement, l'une des conditions posées par celui-ci est que l'Union des Centres de soins soit parfaitement structuréeavec un centre par région et des antennes départementales. En ce qui concerne la région Picardie, cette structure est presque complète puisque deux centres fonctionnent déjà depuis plusieurs années : SOS-Oiseaux dans la Somme et celui de St-Quentin dirigé par Serge Boutinot. Il nous manque encore une antenne dans l'Oise.

Qu'entend-on par antenne ? Il s'agit d'une personne susceptible d'accueillir des oiseaux blessés pendant quelques jours en attendant leur transfert au centre régional. Les soins à prodiguer sont réduits au minimum; il ne s'agit en fait que de quelques gestes simples destinés à empêcher l'aggravation d'une blessure.

C'est pourquoi nous lançons un appel aux bonnes volontés. N'hésitez pas à nous écrire, nous vous donnerons tous conseils utiles pour installer cette antenne. Aucune connaissance particulière n'est nécessaire : il suffit d'avoir le désir de soigner.

UN DROLE DE HERON

Il y a tout juste deux ans notre centre de soins recueillait un Héron cendré. L'oiseau présentait une amputation de l'extrémité de l'aile due probablement à un coup de fusil ou à un obstacle (fils électriques), il lui manquait donc définitivement les cinq grandes rémiges du bout de l'aile gauche.

Ce héron, non relâchable, était alors confié au parc zoologique d'Amiens, installé dans un vaste enclos en compagnie de Grues Antigones.
Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, quelques semaines après que cet oiseau était capable de voler, malgré une aile plus courte de près de 30 cm.
Depuis il reste dans les limites du ZOO et l'on peut quelquefois l'observer sur le bassin de la Hotoie.

